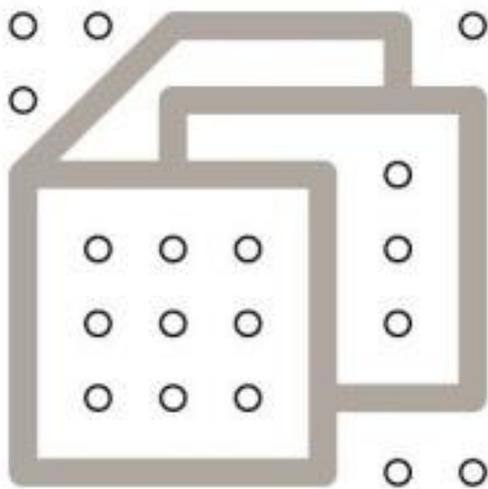


12. Accompagnement occupationnel et observation



fondation sombaille jeunesse
maison des jeunes

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PRESTATION

Lieu	Tous les bâtiments et alentours de la Fondation Sombaille Jeunesse – Maison des Jeunes
Public	Jeunes internes à la Fondation momentanément sans occupation
Mission	Accompagnement occupationnel et observation à travers diverses tâches liées, en général, à l'entretien des bâtiments et alentours
Type de suivi	Mise en situation, travail pratique
Capacité d'accueil	Variable en fonction des compétences des jeunes accueillis et des possibilités de délégation au sein des services généraux de la Fondation
Équipe éducative	Un Maître Socioprofessionnel-Polyvalent (0.8 EPT) et le personnel des services généraux de la Fondation selon disponibilité

Dernière mise à jour : avril 2015

PORTRAIT

Certains jeunes pris en charge par la Fondation se retrouvent parfois momentanément désœuvrés. Cet état peut être la conséquence de différents facteurs :

- Mise à pied ou exclusion de l'école,
- Rupture de contrat d'apprentissage ou de formation,
- Attente d'intégration scolaire ou professionnelle.

Par ailleurs, les cas suivants peuvent aussi se présenter :

- Collaboration avec la Préformation ou le Job-Coaching,
- Demande de l'équipe éducative,
- Demande du jeune lui-même.

Un Maître Socioprofessionnel-Polyvalent (MSP-P)³¹ prend en charge les jeunes dans cette situation en leur offrant une occupation. Les activités proposées sont en général liées à l'entretien du bâtiment, car le MSP-P a aussi une mission d'agent d'entretien technique qui sert de support à son suivi éducatif. Toutefois, le MSP-P peut mettre en place toute autre activité qu'il considère comme pertinente pour l'accompagnement et le développement des jeunes qui lui sont confiés.

L'occupation ou le travail proposé aux jeunes est adapté à leurs compétences et à leurs capacités « du moment » et les confronte avec bienveillance aux réalités du monde du travail.

³¹ Pour une description plus détaillée de cette fonction, se référer au cahier des charges en annexe, p. LXXVIII.

Accompagnement occupationnel et observation

Selon le type de suivi, le MSP-P peut participer aux synthèses et aux réunions de réseau, ceci dans un cadre défini en collaboration avec la direction pédagogique et l'équipe éducative concernée. Le MSP-P pourra ainsi adapter son accompagnement aux objectifs pédagogiques.

Toute demande de prise en charge doit être validée par le collège de direction.